VILLE DE
MARIGNANE
entre soleil et eau

**DIRECTION SECURISATION JURIDIQUE DES ACTES ET RISQUES ASSURANTIELS**

Marignane, le 22 septembre 2026

**Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,**

**Dossier suivi par** :Pascale Metin
☎ : 04.42.31.11.23.

**Objet** : Convocation au conseil municipal
**Pièces jointes** : Dossier du conseil municipal

Mesdames, Messieurs,

Je vous invite à la prochaine séance du conseil municipal qui se réunira en séance publique :

**Mardi 29 septembre 2026 à 18h00**

***Espace culturel Saint Exupéry- 53-55 Boulevard Jean Mermoz***

Je vous indique que les éventuelles pièces annexes trop volumineuses pour être transmises avec le dossier ci-joint, sont à votre disposition en Mairie, auprès de la Direction Sécurisation Juridique des Actes et Risques Assurantiels.

Et je vous rappelle enfin, qu'en cas d'empêchement, vous pouvez donner un pouvoir écrit à l'un de vos collègues de votre choix, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du CGCT.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

**Le Maire,**
**Éric LE DISSÈS**

VILLE de MARIGNANE (B. d. R.)

CPI : Cabinet du Maire.